

**COMITÉ SYNDICAL
D'ARTOIS MOBILITÉS**

12 décembre 2024 – 10h00

Salle du conseil – CAHC – HÉNIN-BEAUMONT

ORDRE DU JOUR

- Relevé des décisions du président prises sur délégation du comité syndical
- Procès-verbal du comité syndical du 10 octobre 2024

Affaires financières

1. Ouverture des crédits provisoires – Exercice 2025
2. Admission en non-valeur des créances irrécouvrables - Budget M43
3. Décision modificative n°3 – Budget annexe M43
4. Exonération du versement mobilité de l'UDAPEI 62-Les Papillons blancs

Ressources humaines

5. Participation à la protection sociale complémentaire – Volet « Prévoyance »
6. Mise à jour du tableau des effectifs

Commande publique

7. Autorisation de signature du marché n°24SM11 : « Accord-cadre relatif au balayage, salage et déneigement des voiries »
8. Marché 17SM19 - « Accord Accord-cadre à bons de commande pour des prestations de désamiantage, dépollution et démolition sur le tracé du BHNS » - Présentation des éléments essentiels de la transaction susceptible d'être conclue avec le titulaire du marché

Transports/Mobilité

9. Intégration tarifaire – Approbation de l'avenant n°7 à la convention sur l'acceptation des titres urbains sur le réseau TER du ressort territorial d'Artois Mobilités la convention de partenariat avec l'AULA pour 2025
 10. Approbation d'une convention relative à des échanges de prestations de communication entre Artois Mobilités, Transdev Artois Gohelle, le Racing Club de Lens et Sportfive
 11. Délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport urbain d'Artois Mobilités 2024-2029 – Approbation de l'avenant n°1
 12. Appel à projets pour le développement de la pratique cyclable – Sélection des candidats et signature des conventions
- **Questions diverses**

Les services d'Artois Mobilités restent disponibles pour toute demande d'information ou de complément : pbarbelette@am62.fr / 03 21 08 11 29

Il est rappelé que le dossier envoyé par courrier est un dossier succinct. Le dossier complet et la convocation officielle sont envoyés par voie électronique via la plateforme e-convocation